



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze du mois de décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 4 décembre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 13

13 présents : Maryse BARIGAULT, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

Excusés/Absent(e)s: Nadia CADET, Pierrette MILLIASSEAU.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE FORMATION DES ENCADRANTS DE PROXIMITE, DES INTERVENANTS A DOMICILE DES CCAS, CIAS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX-SEVRES

Dans le cadre de la réforme des services autonomie, le CIAS, ainsi que les autres collectivités du Département, doivent se réorganiser, sous forme de guichet unique, afin de garantir aux usagers un parcours de soin.

Le CCAS de Niort s'est proposé pour coordonner la mutualisation des formations des cadres et coordinateurs de services.

A l'issue de la formation, les actuels encadrants de proximité auront renforcé leurs compétences pour mieux appréhender leur future fonction de responsable de la coordination de SAD.

Les objectifs opérationnels de cette formation seront les suivants :

- Accueillir et évaluer de manière globale les besoins des usagers pour proposer une offre de services adaptée.

- Valoriser l'offre de services globale (aide, soins, repas) des services autonomie.

- Assumer pleinement leur rôle de manager hiérarchique auprès des équipes d'intervenants à domicile.

- Produire des écrits professionnels clairs et concis.

- S'approprier les outils de reporting et de suivi d'activité pour une meilleure gestion opérationnelle.

La formation sera d'une durée de cinq jours (35h), et sera organisée en trois sessions de deux jours + deux jours + un jour.

Le CCAS de la Ville de Niort (porteur du projet) avancera les frais liés à l'organisation, estimés à 14 000€ correspondant à la mise en place de 2 groupes de 12 personnes.

Le CIAS Airvaudais-Val du Thouet participera financièrement à hauteur de 584€ par agent par an pour 2025/2026.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

► DECIDE :

1°) d'adhérer à la convention de partenariat relative à l'organisation d'une formation des encadrants de proximité, des intervenants à domicile des CCAS, CIAS et Communautés de Communes des Deux-Sèvres, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion,

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200055671-20251212-4-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Publication le : 12-12-2025

La Vice-Présidente,
Frédérique DRAMBRINE

